

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1065

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 18 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale.
--